

Direction des Routes
et des Transports

Colmar, le 19 SEP. 2007

ARRÊTÉ N° 365/2007 - DRT

Portant ouverture à la circulation de la
RD 50, hors agglomération, sur le territoire
de la Commune de **REGUISHEIM**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 à R. 413-16,
- VU** le Code de la Voirie Routière et notamment son article L. 152-2,
- VU** l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié, approuvant le Livre I - Huitième partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU** l'arrêté n° 2007/018 – DOF en date du 17 septembre 2007 portant classement dans le domaine public départemental, sous le n° 50, de l'ancienne route militaire dite "de la Chapelle",
- VU** l'avis du Directeur des Routes et des Transports,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – La route départementale n° 50 est ouverte à la circulation publique à compter du 5 octobre 2007.

.../...

ARTICLE 2 – Cette nouvelle voie, reliant la RD 3 bis et la RD 2, est dénommée route départementale n° 50 (RD 50).

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de la Commune de REGUISHEIM,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a small flourish.

Charles BUTTNER